

Communiqué de presse

Le colza français : une solution concrète et immédiate pour la transition énergétique et écologique dans le secteur du chauffage

Les industriels de la filière française du biodiesel soutiennent l'incorporation de bioliquide issu de colza français pour accélérer la transition énergétique et écologique du secteur du chauffage

Paris, le 5 décembre 2018 — La **Fédération Française des Combustibles, Carburants & Chauffage (FF3C)** a récemment présenté un plan de transformation de son produit visant à terme une **substitution progressive du fioul domestique fossile standard par un bioliquide renouvelable**.

Alors que la fiscalité environnementale et ses implications sur le pouvoir d'achat des Français sont au cœur du **PLF 2019** actuellement en examen au Parlement, les industriels de la filière française du biodiesel soutiennent les **propositions concrètes de la filière Fioul domestique** pour contribuer à améliorer l'efficacité énergétique et écologique des chaudières au fioul.

Cette transformation pourrait être engagée de façon immédiate par l'incorporation dans le fioul domestique d'**ester méthylique de colza français**⁽¹⁾ à hauteur de 10 % (« F10 ») ou de 30 % (« F30 »). Son adoption par le consommateur permettrait de réduire les émissions de CO₂ du secteur du chauffage tout en anticipant la réduction de la teneur en soufre dans le fioul⁽²⁾. Elle pourrait être encouragée par une fiscalité adaptée du F10 et du F30 et ce, dès 2019.

Pour **Kristell GUIZOUARN, Présidente d'Esterifrance** : « Le gouvernement prévoit d'ici 2023 la conversion au renouvelable d'un million de chaudières au fioul, soit un quart des quatre millions de chaudières au fioul en France. Face à cette situation, le déploiement d'une offre F10 et F30, associée à l'instauration d'une fiscalité adaptée, permettrait de **faciliter la transition énergétique et écologique du secteur du chauffage en France, tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages concernés**. »

La mesure devrait être présentée mi-décembre dans le PLF 2019 à l'occasion de son retour à l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.

⁽¹⁾*Ester méthylique d'acide gras, EMAG*

⁽²⁾*La part fossile du F10 et du F30 sera désoufrée de 1000 ppm à l'heure actuelle à 50 ppm, anticipant l'évolution de la réglementation prévue en France à l'horizon 2024*

A propos d'Esterifrance

Esterifrance est le syndicat français des producteurs de biodiesel de type Ester Méthylique d'Acide Gras d'huile végétale, de graisse animale ou d'huile usagée.

Il est composé des sociétés Centre Ouest Céréales (coopérative agricole), Dielix, Estener, Nord-Ester Saipol (filiale du Groupe Avril) et Valtris. Son rôle est de défendre les intérêts des producteurs nationaux, à la fois sur les questions politiques, fiscales, réglementaires et techniques.

Contact : +33 (0)1 78 14 80 09 / presse@esterifrance.fr